RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2025
Avis d'impôt établi en 2026

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE PRADO
183 AV DU PRADO CS 50006
13265 MARSEILLE CEDEX 08

HASSANALY VINCENT
9 RUE SAINT DOMINIQUE
13001 MARSEILLE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 16 223 882 392

Référence de l'avis : 26 13 0050147 70
Adresse d'imposition au 01/01/2026 :

9 RUE SAINT DOMINIQUE

13001 MARSEILLE

Numéro FIP : 131 77 23 2949688789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2026
Date de mise en recouvrement : 31/07/2026

Identifiant service : 13009

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
SIP MARSEILLE PRADO
SAID 2
183 AVENUE DU PRADO
CS 50006
13265 MARSEILLE CEDEX 08

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

1 942,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2026 :	485,00 €
26 octobre	2026 :	485,00 €
26 novembre	2026 :	485,00 €
28 décembre	2026 :	487,00 €

Compte qui sera débité : FR52 3000 2028 410X XXXX XXX1 F34
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J16B2C882520PAS1A26

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2026.

Revenu fiscal de référence : **35 906**
Nombre de parts : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis est établi suite à votre déclaration de revenus effectuée en 2026. Il tient compte de votre prélèvement à la source réalisé en 2025.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2026

N°fiscal : 30 16 223 882 392

Impôt sur les revenus de 2025

Déclarant 1 - Nom de naissance : HASSANALY VINCENT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Salaires.....	33799			
Prime de partage de la valeur non exonérée.....	0			
Total des salaires et assimilés [2].....	33799			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3380			
Pensions alimentaires perçues.....	5697			
Abattement spécial de 10%.....	- 570			
Salaires, pensions, rentes nets.....	35546			35546
Revenu brut global.....				**35546**
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL [10]		**Montant déclaré**	**Montant retenu**	
Versements épargne retraite déclarant 1.....		600	600	
Total des charges déduites [11].....				**- 600**
Revenu imposable.....				**34946**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				3588
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3588

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :

IMPOT SUR LE REVENU	
Impôt sur le revenu 2025 dû [53]:	3588
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :	- 1526
Acomptes prélevés en 2025 sur votre compte bancaire :	- 120
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :.....	**1942**
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER	**1942**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25].....		**35906**
Revenus exonérés	**Déclar. 1**	
Prime de partage de la valeur.....	Déclarée	400
Prime de partage de la valeur.....	Nette	360

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :

		Déclar. 1
Plafond total de 2024.....		17264
Cotisations prises en compte pour 2025.....		600
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+	4399
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025.....	+	4037
Plafond calculé sur les revenus de 2025.....	+	4710
Plafond pour les cotisations versées en 2026.....	=	17260

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2026

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 10,27%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2025 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.